

Création de postes, carrière, rémunération, conditions de travail, déontologie, découvrez les propositions de la CGT pour améliorer vos conditions de travail.

Pour un service social reconnu et un service public d'éducation de qualité votez CGT !

UN SERVICE SOCIAL DANS LE 1^{ER} DEGRE

- instauration d'un véritable service social pour les écolier.ère.s
- des créations de postes en nombre d'ASS et de CTSS pour faire face aux besoins.
- Refus de « déshabiller » le 2nd degré au profit du 1^{er}. Les écolier.ère.s, collégien.ne.s, lycéen.ne.s et leurs familles doivent tous.tes avoir un accès inconditionnel au service social.
- Proposition de formations spécifiques au public du 1^{er} degré pour les ASS et CTSS.

UNE CATEGORIE A TYPE !

- Non à une requalification au rabais dans une catégorie « A- » prévue par le Protocole Parcours Carrière et Rémunération (PPCR), destinée à couter le moins cher possible et donc à bénéficier le moins possible aux agents
- Reconnaissance immédiate en véritable catégorie A type

Des créations de postes

- Pour répondre aux besoins
- La titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.
- Service social élèves :
 - 1 AS par collège REP/REP+ ;
 - 1 AS pour 2 EPLE sans spécificité, - 1000 élèves
 - 1 CT par bassin/district et réseau
 - 1 AS pour 2000 agent-es. • 1 AS pour 2000 étudiant-es.

SALAIRES

- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice et du traitement de 400 €
- abrogation du Régime Indemnitare (RIFSEEP) et refus de la rémunération au mérite qui induit concurrence entre collègues, subjectivité et discrimination par les chefs-fes de service
- intégration des indemnités dans le traitement de base pour la prise en compte dans le calcul des retraites
- égalité salariale F/H et fin des discriminations dans le déroulement des carrières
- Création d'un corps unique AS, ASP, CTSS avec un seul grade :
 - ✓ AS débutant-e : 2935 € brut ;
 - ✓ AS principal-e 1er échelon : 3449 € brut ;
 - ✓ CTSS : 3792 € brut ;
 - ✓ CTSS adjoint-es : 3963 € brut ;
 - ✓ CTSS encadrement : 4134 € brut.

Votez CGT pour donner toute sa place au service social dans l'Education Nationale !

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Un nombre d'établissements, étudiant.es et personnels par AS en adéquation avec les missions et la zone géographique
- Des visites régulières au service de médecine de prévention, aménagements de postes, prévention des risques psychosociaux
- Un droit à la déconnexion : respect de la durée légale de travail et du temps de repos
- Des bureaux et du matériel adapté à la fonction et à la sécurité des AS
- Mise en place de groupes d'analyse de pratiques professionnelles

FRAIS DE DEPLACEMENTS

- remboursement systématique de tous les frais engagés sur la base des indemnités kilométrique (et non le tarif SNCF),
- réactualisation du montant des indemnités du tableau kilométrique en fonction de la hausse du prix des carburants,
- augmentation de l'enveloppe des frais de déplacements à hauteur des besoins

CIRCULAIRE DE MISSIONS

- La circulaire de missions parue en mars 2017, à laquelle la CGT s'est opposée du fait de son caractère inégalitaire, acte un redéploiement des postes du 2nd degré vers les écoles des REP+.
- L'intervention des AS dès le 1^{er} degré assortie de créations de postes nécessaires.
 - Des postes en nombre dans le 1^{er} et le 2nd degré afin d'exercer dans le respect de l'éthique et de la déontologie et du respect du public.
 - La couverture de tous les établissements et non leur mise en réseau !
 - Un accès inconditionnel au service social scolaire, le service public est un droit pour tous.tes.